

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 12 février 2010 modifiant l'arrêté du 21 octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASP1030069A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 5222-5 à R. 5222-9 ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre suppléant de la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* prévue à l'article R. 5222-6 du code de la santé publique, en qualité de représentants des organismes représentatifs de l'industrie des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* : Mme Campagne (Elisabeth), en remplacement de M. Auriol (Philippe).

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 12 février 2010.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*
C. LEFRANC